

Document généré le mercredi 29 juillet 2026 à 12:29

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	29/07/26	29/07/26	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

Service : CPJ

Référénts : Elodie CAGNET

Classification CPV :

Principale : **34992000** - Panneaux de signalisation et panneaux de signalisation lumineux

AVIS DE PUBLICITE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 96 50

SIRET 21840054700012

 Correspondre avec l'Acheteur

Objet	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise en place d'une micro-signalétique commerciale et publique sur le domaine public communal
Référence	AOT26-01
Type de marché	Services
Mode	
Lieu d'exécution principal	Vaucluse
Durée	72 mois à compter du 05/11/26
Description	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public relative à la mise en place d'une micro-signalétique commerciale et publique sur le domaine public communal Fondement juridique : articles L.2122-1 et L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). La présente consultation n'est pas soumise au Code de la commande publique ; elle ne constitue ni un marché public, ni une concession, ni une délégation de service public.
Code CPV principal	34992000 - Panneaux de signalisation et panneaux de signalisation lumineux

Conditions relatives au contrat

Financement	Le titulaire de la convention d'occupation se rémunère, dans le cadre de l'exploitation (fourniture, pose, mise à jour et entretien) de la signalétique commerciale, auprès de ses clients (commerçants, artisans...). En contrepartie de l'occupation du domaine public résultant de la convention, le titulaire de la convention d'occupation s'engage à régler à la commune une redevance d'occupation du domaine public d'un montant qu'il propose à l'article 9 du projet de convention, et qui ne peut être inférieure à 20 € par an et par support de signalétique commerciale.
--------------------	---

Autres conditions

Conditions particulières d'exécution :

Le titulaire de la convention d'occupation temporaire exploite sous sa responsabilité et à ses risques et périls les emplacements pour lesquels il a obtenu une autorisation pour l'exploitation de son activité, et fait son affaire de l'obtention et du maintien de toutes les autorisations administratives nécessaires à cette exploitation.

Les contrats passés avec les commerçants, artisans, industriels ou administrations, dont la recherche lui incombe exclusivement, ne pourront pas dépasser la date de fin de la convention.

De plus, le titulaire sera soumis à des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées à l'article 6.4 du projet de convention.

Enfin, dans l'hypothèse d'un changement de titulaire de la convention d'occupation temporaire du domaine public, le titulaire sortant devra déposer l'ensemble des dispositifs qu'il aura installés et assurer la réfection des sols à l'identique (surface couverte par le mobilier et abords immédiats), à ses frais exclusifs, dans un délai de 2 mois à compter du terme de la convention.

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Remise des plis le **25/09/26 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Durée : 6 ans, non renouvelable, à compter du 5 novembre 2026 ou de la notification si postérieure.

Modalités financières : redevance d'occupation due à la commune ; rémunération du titulaire assurée exclusivement auprès des commerçants, artisans et institutions cocontractants (aucune subvention communale).

Conditions essentielles

Le titulaire assurera :

- la fourniture des dispositifs ;
- leur pose ;
- leur entretien ;
- leur renouvellement ;
- leur exploitation commerciale auprès des professionnels.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le titulaire versera à la commune une redevance dont le montant minimal est fixé dans les documents de consultation.

Retrait du dossier :

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation :

- soit par voie dématérialisée effectuée sur le profil d'acheteur de la commune

- soit sur demande téléphonique, électronique ou écrite aux coordonnées suivantes :

Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue

Service de la commande publique

Hôtel de Commune -Rue Carnot - BP 50038

84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE CEDEX

Téléphone : 04.90.38.79.75

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00

Courrier électronique (e-mail) : e.cagnet@islesurlasorgue.fr

Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les modalités de présentation des candidatures et des offres, les documents à produire ainsi que les conditions de transmission sont définis dans le règlement de la consultation.

Procédure de sélection : mise en concurrence organisée conformément au règlement de la consultation, sur la base de critères pondérés (valeur technique, conditions économiques de l'exploitation , engagements environnementaux). Le détail des critères, leur pondération et les modalités de notation figurent au règlement de la consultation.

Envoi le 29/07/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7